

Maîtrise en muséologie et pratiques des arts (concentration pratiques des arts - recherche création) - 2119

RESPONSABLE :

Gatineau

Sophie Bélair Clément

Responsable de programme d'études de cycle supérieur

Pour de plus amples informations :

Téléphone: 819 595-3900, poste 4410

Courriel : ugp2.edac@uqo.ca

SCOLARITÉ :

45 crédits, Deuxième cycle

GRADE :

Maître ès arts

OBJECTIFS :

L'objectif général du programme est de permettre à la personne étudiante d'approfondir ses connaissances et compétences, à la fois pratiques et théoriques, dans les domaines couverts par la maîtrise, en particulier en arts visuels, en bande dessinée, en design graphique et en muséologie. Le programme vise à développer chez la personne étudiante l'autonomie nécessaire pour réaliser un projet pertinent, ainsi qu'un esprit d'ouverture et un engagement critique, créatif et éthique. Enfin, le programme permet à la personne étudiante d'enrichir ses acquis disciplinaires en intégrant l'apport interdisciplinaire et intersectoriel en vue de nourrir sa démarche personnelle, de favoriser son insertion dans les milieux professionnels ou de la préparer à des études de troisième cycle.

Plus particulièrement, la concentration pratiques des arts (recherche création) formera des personnes qui possèdent une maîtrise approfondie des savoirs et compétences disciplinaires en pratiques des arts (en particulier en arts visuels, en bande dessinée ou en design graphique) et font preuve d'une réflexion critique sur les enjeux rattachés à ces disciplines. Les personnes diplômées de la concentration pratiques des arts seront en mesure de réaliser des projets de création et de formuler leur démarche.

INFORMATIONS SUR L'ADMISSION :

Lieu d'enseignement	Régime	Trimestres d'admission			Contingente
		Automne	Hiver	Été	
Gatineau	TC	✓	✓		✓
	TP	✓	✓		✓

TC : Temps complet

TP : Temps partiel

CONDITIONS D'ADMISSION :

Base études universitaires

Être titulaire d'un baccalauréat avec une moyenne de 3,0 sur 4,3 ou l'équivalent.

Les dossiers des personnes candidates dont la moyenne cumulative est inférieure à 3,0 sur 4,3, mais égale ou supérieure à 2,8 sur 4,3, pourraient faire l'objet d'une analyse.

La personne candidate pourrait se voir imposer des cours d'appoint ou une propédeutique.

De plus, la personne candidate doit satisfaire aux exigences de la Politique linguistique de l'UQO. Sont réputées répondre aux exigences les personnes qui :

- possèdent déjà un grade universitaire d'une université francophone ou qui détiennent un baccalauréat ou une maîtrise réalisés majoritairement en français;
- ont déjà répondu aux exigences de la maîtrise du français d'une université québécoise francophone;
- ont réussi par le passé l'épreuve uniforme de français du ministère de l'Enseignement supérieur (MES);
- ont déjà réussi par le passé le test de français de l'UQO;
- détiennent un baccalauréat français d'enseignement général émis par une académie française sans égard à la localisation de l'institution, qu'elle soit à l'intérieur ou à l'extérieur de la France;
- possèdent des compétences reconnues comme équivalentes par le registraire.

La personne candidate qui n'entre pas dans ces catégories doit fournir la preuve de la réussite du Test de français international (TFI) de la firme ETS avec une note égale ou supérieure à 750 sur 990. Les informations au sujet du TFI sont disponibles sur les sites www.etscanada.ca (pour les candidats habitant au Canada) et www.ets.org (pour les candidats habitant à l'extérieur du Canada).

La personne candidate devra soumettre les pièces requises pour l'admission au programme disponibles sur le site de l'UQO : Pièces requises pour l'admission aux programmes de maîtrise | Université du Québec en Outaouais (uqo.ca) (<https://uqo.ca/etudiants/maitrises>).

Base expérience

La personne candidate n'ayant pas fait d'études universitaires, mais qui est détentrice d'un diplôme d'études collégiales (DEC), pourra être admise au programme si elle possède au moins sept années d'expérience de travail à la fois pertinente et significative en pratiques des arts.

La personne candidate pourrait se voir imposer des cours d'appoint ou une propédeutique.

Nonobstant ce qui précède, une personne candidate possédant un dossier dont la qualité est jugée exceptionnelle pourra également être considérée.

De plus, la personne candidate doit satisfaire aux exigences de la Politique linguistique de l'UQO. Référez-vous au paragraphe concernant la Politique linguistique dans la section « Base études universitaires » ci-haut.

La personne candidate devra soumettre les pièces requises pour l'admission au programme disponibles sur le site de l'UQO : Pièces requises pour l'admission aux programmes de maîtrise | Université du Québec en Outaouais (uqo.ca) (<https://uqo.ca/etudiants/maitrises>).

PLAN DE FORMATION :

concentration pratiques des arts - recherche création

Automne I

- MMA6063 Atelier I
- MMA6153 Identification et circulation des objets
- ou MMA6203 Individus et collectivités

Hiver I

- MMA6003 Méthodologie de la recherche et de la recherche en création
- MMA6073 Atelier II
- ARP1133 Sujet choisi en arts visuels
- ou MMA6133 Exposition et création

Été I

- MMA6193 Approches pratiques
- ou MMA6053 Lectures dirigées

Automne II

- MMA6002 Forum I

Hiver II

- MMA6012 Forum II

Été II

- MMA5023 Mémoire-créditation

Dans le cas où l'offre de séminaires ne permet pas de respecter le cheminement prévu et sur approbation de la personne responsable du programme, la personne étudiante pourra être autorisée à suivre un maximum de six (6) crédits choisis parmi des cours de premier cycle offerts à l'École des arts et cultures.

NOTES :

Immigration, réfugiés et citoyenneté Canada (IRCC) et le ministère de l'Immigration, de la francisation et de l'intégration du Québec (MIFI) ont adopté un ensemble de mesures importantes qui peuvent avoir des impacts sur le cheminement migratoire

des personnes étudiantes internationales. Voici les liens des messages publiés par la Direction des Affaires Internationales de l'UQO concernant les nouvelles mesures relatives au permis de travail postdiplôme :

Travailler ou vivre au Canada après l'obtention du diplôme - Nouvelle mesure depuis le 1er septembre 2024
<https://uqo.ca/nouvelles/170170>

Permis de travail Postdiplôme - Exigence linguistique et domaine d'études admissibles
<https://uqo.ca/nouvelles/170172>